



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 janvier 2017  
Français  
Original: anglais

### Commission des stupéfiants

#### Soixantième session

Vienne, 13-17 mars 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

### Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

#### Vingt-sixième session

Vienne, 22-26 mai 2017

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

## Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

### Rapport du Directeur exécutif

#### *Résumé*

Le présent rapport décrit brièvement les activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a menées en 2016. Il contient en outre une série de recommandations soumises à l'examen de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

\* E/CN.7/2017/1.

\*\* E/CN.15/2017/1.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Orientation stratégique .....	3
III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats .....	5
A. Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue .....	5
B. Combattre efficacement la criminalité .....	11
C. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique .....	17
IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime .....	19
A. Planification stratégique .....	19
B. Évaluation .....	19
C. Financement et partenariats .....	20
V. Recommandations .....	21

## I. Introduction

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) s'emploie à résoudre les grands problèmes liés aux drogues et à la criminalité auxquels le monde fait face aujourd'hui. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des principales activités qu'il a menées en 2016. La section II concerne les dernières évolutions en matière de politique, les nouvelles activités de coopération technique ainsi que les mesures adoptées par l'Office pour y intégrer la problématique hommes-femmes. La section III retrace les progrès que l'ONUDC a accomplis dans l'exécution de ses mandats consistant à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue, compte tenu notamment du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2016 sur la question. Elle contient également des informations sur l'exécution par l'Office de ses mandats relatifs aux domaines suivants: lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption; prévention du terrorisme; prévention du crime et justice pénale; et recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique. La section IV donne une vue d'ensemble des mesures prises pour renforcer l'ONUDC dans les domaines de la planification stratégique, de l'évaluation et de la mobilisation de fonds. Un certain nombre de recommandations sont formulées dans la section V et soumises à l'examen de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

## II. Orientation stratégique

2. Les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue du 19 au 21 avril 2016, son déroulement et les mesures immédiatement prises pour y donner suite ont également occupé une place essentielle au cours de l'année examinée. L'Office a apporté son appui à la Commission des stupéfiants dans le cadre des préparatifs, y compris la négociation du document final, et a également coopéré étroitement avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale au sujet des dispositions à prendre concernant les questions qui devaient y être abordées. Il a de même apporté son concours à l'application de mesures de suivi, sous la direction de la Commission et selon une démarche globale prenant en compte chacun des sept domaines envisagés dans le document final et associant sans exclusive toutes les parties intéressées. Des débats thématiques ont eu lieu et le site Web sur la suite donnée à la session extraordinaire ([www.ungass2016.org](http://www.ungass2016.org)) fonctionne à présent comme un répertoire en ligne d'informations concrètes sur la mise en œuvre des recommandations pratiques figurant dans le document final.

3. En 2016, l'Office a redoublé d'efforts pour définir des manières nouvelles et novatrices de mettre à exécution le Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément aux mandats qui lui ont été confiés. Il a aligné ses activités stratégiques et programmatiques sur ce document et, lorsque c'était possible et opportun, a assorti chaque nouvelle activité d'une indication spécifique renvoyant vers les cibles du Programme. L'Office a intensifié ses efforts de coopération au niveau des politiques dans le but de mettre en place des programmes de soutien technique cohérents et adaptés aux besoins des États. Il a également été parmi les premiers à communiquer les indicateurs prévus dans le Programme 2030 en vue de l'établissement du premier rapport annuel du Secrétaire général faisant le point sur les objectifs de développement durable (E/2016/75).

4. L'ONUDC a en outre participé aux délibérations relatives au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le

financement du développement, en particulier à celles concernant la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites ainsi que la promotion du recouvrement d'avoirs et l'assistance en la matière. Il s'est efforcé d'analyser les liens entre la prévention et la répression de la criminalité, des flux financiers illicites et de la corruption et la capacité de dégager ou retenir les ressources internes nécessaires au développement durable. Il a coorganisé une conférence de haut niveau sur le thème de la coopération interinstitutions et de la bonne gouvernance fiscale en Afrique aux fins de la lutte contre les flux financiers illicites, qui s'est tenue à Pretoria les 14 et 15 juillet 2016. L'Office a continué de renforcer les capacités de son réseau de bureaux extérieurs afin d'apporter sa contribution aux initiatives concertées à l'échelle des Nations Unies qui sont mises en œuvre dans certains pays et le concernent. En outre, il a réfléchi avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat à une conception commune de l'aide à apporter aux États dans le cadre des missions politiques spéciales et des missions de maintien de la paix en vue de poursuivre l'objectif 16 de développement durable et de suivre les progrès réalisés.

5. Par ailleurs, l'ONUSDC a aidé la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à soumettre leurs contributions au débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

6. Afin de mettre en œuvre la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, adoptée lors du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu à Doha du 12 au 19 avril 2015, puis approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/174, l'ONUSDC a lancé avec le soutien financier du Qatar un programme mondial de grande envergure visant à aider les pays à faire durablement progresser la justice pénale, la prévention de la corruption et le respect de l'état de droit. Plus spécifiquement, on s'attache avant tout dans le cadre du programme mondial à renforcer l'intégrité judiciaire et la prévention de la corruption, à promouvoir la réadaptation des détenus et la réinsertion sociale, à prévenir la délinquance juvénile grâce au sport et à favoriser dans les écoles et les universités une culture propre à faire prévaloir l'état de droit, grâce à un projet sur l'éducation à la justice.

7. L'Office s'est efforcé de prendre systématiquement en considération la problématique hommes-femmes à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ses politiques et programmes, contribuant ainsi à l'application du Programme 2030. Il a redoublé d'efforts pour s'assurer que sa note d'orientation à ce sujet soit effectivement appliquée dans ses activités. Des mesures ont été adoptées pour améliorer la formation interne du personnel et la communication externe. En outre, l'ONUSDC a accueilli à Vienne, du 10 au 13 octobre 2016, avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et sous la direction de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), une réunion des points de contact chargés de ces questions dans les organismes des Nations Unies.

8. En 2016, l'ONUSDC a lancé trois nouveaux programmes régionaux de lutte contre la drogue et le crime au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest. Ces programmes, qui reposent sur une approche intégrée, visent à atteindre les objectifs de développement durable et les buts définis dans d'autres cadres, comme l'Agenda 2063 de l'Union africaine: l'Afrique que nous voulons, dans tous les domaines relevant des mandats de l'Office.

9. En Asie occidentale et centrale, l'ONUDDC a commencé à exécuter la deuxième phase du Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins. Ce programme est pleinement intégré à sa démarche interrégionale de lutte contre les drogues et fonctionne en synergie avec d'autres de ses programmes régionaux et de ses stratégies et initiatives mondiales. Il s'accorde également avec les divers plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement mis au point par les organismes des Nations Unies dans la région.

10. Dans le contexte de l'initiative du Pacte de Paris, saluée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2274 (2016) comme l'un des cadres les plus importants de la lutte contre les opiacés en provenance d'Afghanistan dans l'optique d'une action globale en faveur de la paix, de la stabilité et du développement dans le pays, dans la région et au-delà, l'ONUDDC a continué de soutenir les efforts conjoints menés dans chacun des quatre grands domaines concernés: les initiatives régionales, les flux financiers illicites, les précurseurs, et la prévention de la toxicomanie et la promotion de la santé. Ces domaines de coopération recoupant par nature plusieurs thèmes, il lui a fallu s'assurer la participation et la coordination de toutes ses divisions.

11. Un nouveau programme de pays complet pour l'Indonésie a été mis en place afin d'aider le Gouvernement à renforcer sa capacité à faire face aux problèmes internes de drogues et de criminalité. Il est construit autour de quatre piliers: a) un volet concernant la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite, qui vise à combattre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, la pêche illicite, le trafic de migrants, la traite des personnes et le trafic de drogues, de précurseurs et d'autres articles illicites; b) un volet concernant la lutte contre la corruption, qui comprend des réformes juridiques et des activités de renforcement des capacités en matière de prévention de la corruption et du blanchiment d'argent; c) un volet concernant la justice pénale, axé sur la répression du terrorisme et la gestion des prisons; et d) un volet concernant la réduction de la demande de drogues et la prévention du VIH/sida, consacré aux mesures de prévention de la toxicomanie et à celles de traitement et de prise en charge du VIH en milieu pénitentiaire.

12. L'ONUDDC a mis au point pour l'État plurinational de Bolivie un nouveau programme de pays portant sur la période 2016-2020. Ce programme, qui devait être lancé en janvier 2017, est axé sur le développement durable, la promotion de la santé et la lutte contre la drogue, la prévention et la répression de la criminalité et de la corruption, et la réforme de la justice pénale.

### **III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats**

#### **A. Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue**

##### **1. Réduction de la demande et mesures connexes, y compris prévention et traitement, et autres questions ayant trait à la santé**

###### **a) Prévention, traitement et réinsertion**

13. L'ONUDDC et la France, avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de la Suède, ont lancé sous le titre "Écoutez d'abord" une grande campagne de prévention de la toxicomanie fondée sur des données scientifiques, dans le cadre de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016. Cette initiative, également mise à l'honneur dans la campagne que l'ONUDDC a

menée à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, a touché à ce jour plus de 1,2 million de personnes dans le monde.

14. L'ONUDC a continué de promouvoir dans 17 pays des programmes de prévention fondés sur des données scientifiques et s'adressant aux familles et aux jeunes scolarisés, ce qui s'est traduit par une baisse statistiquement significative de la consommation de drogues et un renforcement des facteurs de protection. Il a commencé à mettre au point deux nouveaux programmes, dont l'un est destiné aux familles très vulnérables des milieux défavorisés et l'autre aux jeunes à risques, auxquels il s'agit de transmettre des compétences utiles dans la vie courante au moyen du sport. L'Office a continué d'associer les jeunes à ses efforts de prévention de la toxicomanie dans le cadre de l'initiative et du forum qu'il leur consacre et de plusieurs projets exécutés dans le monde entier, grâce aux financements mis à disposition par le Centre japonais pour la prévention de l'abus des drogues.

15. L'ONUDC a poursuivi sa collaboration avec l'OMS pour renforcer les services de traitement, de prise en charge et de rétablissement des toxicomanes et des enfants en contact avec la drogue dès leur plus jeune âge. Ensemble, ils ont publié des normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues et s'apprêtaient à lancer une stratégie d'essais sur le terrain et de communication. En outre, l'ONUDC et l'OMS ont fait entendre la voix de la communauté scientifique à la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants, tenue en mars 2016, ainsi qu'à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en organisant une rencontre du réseau informel de scientifiques; de même, au dernier trimestre de 2016 se sont tenues sous leur égide des réunions d'experts sur le traitement et la prise en charge des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et ayant affaire au système de justice pénale, sur les services destinés aux consommateurs de nouvelles substances psychoactives et sur la prévention des surdoses d'opioïdes. Grâce aux programmes qu'il exécute à l'échelle mondiale, régionale et nationale, l'ONUDC, en coopération avec l'OMS, a en outre soutenu l'amélioration des services proposés dans près de 30 pays.

#### **b) Prévention, traitement et prise en charge du VIH**

16. L'ONUDC a contribué à la mise en œuvre de la stratégie du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour 2016-2021 tendant à accélérer la riposte au VIH/sida et à éliminer, d'ici à 2030, la menace que représente l'épidémie de sida pour la santé publique en promouvant les droits de l'homme, la santé publique, la justice et l'égalité d'accès aux services de prise en charge de l'infection à VIH pour les consommateurs de drogues et les personnes incarcérées.

17. L'Office a aidé les États Membres et la société civile à fournir des services de prise en charge du VIH axés sur les droits de l'homme et la santé publique et tenant compte de la problématique hommes-femmes. Avec son concours, le traitement de substitution aux opioïdes est devenu plus courant dans les structures de proximité kényanes et les prisons vietnamiennes. L'ONUDC a facilité la mise au point et l'adoption d'un appel à l'action contre le VIH et pour l'amélioration de la santé en milieu pénitentiaire en Afrique et, en coopération avec la société civile, il s'est employé à donner aux administrateurs des programmes de pays les moyens de répondre aux besoins spécifiques des consommatrices de drogues par injection.

18. L'ONUDC a formé des agents des services de détection et de répression et a aidé ces services à établir des partenariats plus étroits avec la société civile afin de favoriser la prévention du VIH chez les usagers de drogues par injection et le traitement et la prise en charge de ces patients; il a également contribué à ce que les écoles nationales de police biélorussienne, kazakhe, moldove et ukrainienne dispensent

systématiquement une formation en la matière prenant notamment en compte les spécificités liées à chaque sexe.

19. L'ONU DC a organisé une consultation scientifique sur l'état des connaissances scientifiques en matière de lutte contre la drogue et le VIH en marge de la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants. La déclaration qui en est issue a été présentée à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale et à la réunion de haut niveau de l'Assemblée sur le VIH/sida, tenue en juin 2016.

**2. Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en en prévenant le détournement**

20. L'ONU DC continue de soutenir des mesures globales et coordonnées à même d'améliorer l'accès, à des fins médicales et scientifiques, aux substances placées sous contrôle et de prévenir leur détournement et leur usage impropre ou abusif. Au titre du programme mondial commun sur l'accès à des fins médicales aux substances placées sous contrôle et en partenariat avec l'OMS et l'Union internationale contre le cancer, il propose une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux États. En 2016, il a ainsi aidé le Nigéria et le Timor-Leste et continué d'appuyer le Ghana, tout en prévoyant de nouvelles initiatives à Antigua-et-Barbuda, au Panama et en République démocratique du Congo. Dans le cadre de ce programme, une assistance ciblée est fournie au niveau national en matière de politique et de législation en vue de renforcer les capacités des professionnels de la santé et de sensibiliser et gagner à cette cause les membres de la société civile, les aidants et les populations locales.

21. Un dialogue a en outre été engagé dans le cadre de ce programme avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants et d'autres partenaires internationaux, comme l'International Palliative Care Association, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. À l'occasion de la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants et de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, des manifestations spéciales très suivies ont permis de réfléchir aux moyens d'améliorer l'accès à des fins médicales aux substances placées sous contrôle et de prévenir leur détournement et leur usage impropre ou abusif.

22. Comme suite à la session extraordinaire, un groupe de travail sur l'accès à des fins médicales aux substances placées sous contrôle s'est réuni à l'occasion de la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, dans le but de faire connaître les dispositions pertinentes du document final.

**3. Réduction de l'offre et mesures connexes: efficacité de la répression; mesures prises face à la criminalité liée aux drogues; et lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération**

23. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs qu'ils mènent en partenariat, l'ONU DC et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont contribué à améliorer la sécurité de la chaîne logistique et à renforcer les contrôles aux frontières dans les 32 États où ils sont intervenus, et où ils ont obtenu des résultats considérables. Les unités nationales interinstitutions créées à ce titre ont intercepté plus de 135 tonnes de cocaïne, 4 tonnes d'héroïne, 63 tonnes de cannabis et 1 400 tonnes de précurseurs chimiques. Le Programme a reçu les financements nécessaires pour s'étendre à 25 autres pays. En coopération avec l'OMD et l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'ONU DC a commencé d'offrir un

appui similaire pour la gestion du fret aérien. Il a ainsi créé deux unités interinstitutions dans des aéroports et obtenu des financements pour en établir cinq autres.

24. Dans le cadre du programme mondial visant à mettre en place des réseaux efficaces de lutte contre la criminalité organisée, et plus particulièrement de l'initiative "Law Enforcement TrainNet", l'ONUDC a aidé des institutions de formation en matière de détection et de répression à tisser entre elles des relations propres à améliorer la coordination et la coopération par l'échange des meilleures pratiques ainsi que de programmes, supports, méthodes et compétences pédagogiques.

25. La stratégie de "mise en réseau de réseaux" continue de contribuer à créer des liens entre plates-formes régionales aux fins de l'échange et du partage de renseignements en matière pénale. C'est également le cas en ce qui concerne le fonctionnement des services de renseignement financier et des réseaux de recouvrement d'avoirs qui ciblent les flux financiers illicites provenant du trafic de drogues.

26. En mai 2016, l'ONUDC a lancé une initiative de coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne depuis l'Amérique latine via les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest. Avec ses partenaires d'exécution, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et Transparency International, il a fourni une assistance ciblée aux institutions de justice pénale concernant la détection des infractions de trafic et les enquêtes, les poursuites et les jugements en la matière.

#### **4. Questions transversales: drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités**

27. L'ONUDC a favorisé l'application des règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale et apporté son soutien aux États en renforçant les moyens dont disposent les praticiens de la justice pénale et les prestataires de l'assistance juridique et en promouvant des mécanismes qui permettent de recourir moins souvent à des peines d'emprisonnement, notamment pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues.

28. L'Office s'est également employé à combattre les facteurs de risque et autres qui contribuent à rendre les femmes et les filles particulièrement susceptibles d'être exploitées et mises à contribution pour le trafic de drogues. Il a aidé les États à mettre en place les cadres juridiques, réglementaires et politiques voulus et à renforcer la justice pour mineurs et la réadaptation et la réinsertion des enfants en situation de conflit avec la loi, notamment en faisant plus de place aux mesures de déjudiciarisation pour les enfants et en développant les capacités des professionnels de la justice pénale et de la santé qui travaillent avec des enfants souffrant de troubles liés aux drogues ou accusés d'avoir commis des infractions liées aux drogues. En Colombie, un programme global de traitement de la toxicomanie a été mis en place à l'intention de 150 enfants privés de liberté.

29. Ayant pour mandat de promouvoir le recours à des mesures non privatives de liberté, la prévention de l'usage illicite de drogues et le traitement et la réinsertion des personnes souffrant de troubles liés aux drogues, et en application de la résolution 58/5 de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a organisé du 4 au 6 octobre 2016 une rencontre d'experts sur les mesures de traitement et de prise en charge susceptibles de remplacer la condamnation et la peine pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et ayant affaire au système de justice pénale.

30. Pour donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, des groupes de travail ont examiné, à l'occasion des réunions des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants, les dispositions pratiques adaptées aux besoins particuliers des enfants et des jeunes devant permettre de prévenir et traiter la toxicomanie parmi eux et de lutter contre leur implication dans la criminalité liée aux drogues, ainsi que la prise en compte des besoins particuliers des femmes et des filles et la prise en considération de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues.

**5. Questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue: situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives**

31. L'échange efficace d'informations à l'échelle internationale et l'amélioration des capacités à repérer les nouvelles substances psychoactives les plus nocives, les plus courantes et les plus persistantes figurent parmi les principales recommandations pratiques contenues dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La troisième consultation d'experts de l'ONUDC et de l'OMS sur les nouvelles substances psychoactives s'est tenue à Genève en mai 2016, conformément à la résolution 58/7 de la Commission des stupéfiants. Elle a rassemblé des experts d'organisations internationales et régionales et d'autres spécialistes qui y ont examiné comment, concrètement, recueillir des données fiables grâce auxquelles établir quelles substances doivent être évaluées en priorité par le Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance et mettre en place des systèmes de contrôle efficaces.

32. À une consultation tenue à Vienne en juin 2016, des experts en toxicologie légale et en contrôle des drogues ont procédé avec succès à l'essai d'un outil en cours de conception pour la collecte et la communication de données toxicologiques sur les effets nocifs, voire mortels, qu'entraîne la consommation de nouvelles substances psychoactives. Dans le même temps, l'ONUDC a élargi son système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives; celui-ci comprenait en décembre 2016 des informations sur plus de 700 substances de ce type qui avaient été signalées par plus de 100 pays, et il allait être complété avec les données que devaient fournir les États Membres en réponse à un questionnaire.

33. Afin d'améliorer la capacité des pays à donner suite aux recommandations pratiques du document final de la session extraordinaire, un atelier sur la création de systèmes nationaux d'alerte précoce a eu lieu à l'intention des pays du Conseil de coopération du Golfe en mai 2016. En août 2016, l'ONUDC a formé des experts en criminalistique d'Asie du Sud à détecter et à identifier les nouvelles substances psychoactives.

34. Étant donné les très bons résultats constatés lors d'une évaluation conjointe du Programme mondial SMART de surveillance des drogues synthétiques: analyse, rapports et tendances et du Programme mondial de services scientifiques et criminalistiques, la vitesse et la fréquence des informations fournies aux parties prenantes se sont accrues grâce à une lettre d'information électronique sur les nouvelles substances psychoactives et un bulletin pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

**6. Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée**

35. En Europe et en Asie occidentale et centrale, l'ONUC a revu l'ensemble de ses programmes pour la période 2016-2019 afin de les aligner sur le document final de la session extraordinaire et les objectifs de développement durable. Au niveau opérationnel, il a resserré ses liens avec les principaux mécanismes et organismes régionaux, tels que le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Programme de l'Union européenne sur la route de l'héroïne, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Pour ce qui est des cadres opérationnels régionaux, une réunion a eu lieu à Almaty (Kazakhstan) en octobre 2016, dans le cadre de l'initiative associant l'Afghanistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, afin de décider de plans concernant notamment les opérations conjointes pour les mois suivants. L'ONUDC a également lancé de nouveaux groupes de travail régionaux consacrés à la coopération opérationnelle en matière de précurseurs et à l'amélioration des moyens criminalistiques; il a aussi renforcé les capacités de l'Association asiatique d'ONG pour la réduction de la demande de drogues, un réseau régional d'experts de la prévention de la demande de drogues et du traitement et de la réinsertion des toxicomanes; enfin, il a été à l'initiative de travaux de recherche spécialisés, dont une nouvelle enquête sur la contrebande d'opium et une enquête sur la consommation de drogues parmi les jeunes de la région, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

36. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'ONUDC a continué de faciliter la coordination opérationnelle et l'échange d'expériences entre les États dans plusieurs domaines, notamment la réduction de la demande de drogues, la recherche et l'analyse des tendances à l'appui des politiques et stratégies nationales, la lutte contre le blanchiment d'argent et les normes touchant aux conditions de détention et au développement alternatif. Par exemple, grâce au projet PREDEM de réduction de la demande de drogues en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur et au Pérou, l'ONUDC a aidé ces pays à renforcer leurs commissions nationales de lutte contre la drogue, à s'échanger des bonnes pratiques et à élaborer des mesures de réduction de la demande fondées sur des données scientifiques. Il a également appuyé le fonctionnement d'organes de coordination spécialisés comme le Réseau centraméricain de procureurs spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée et le Groupe d'action financière d'Amérique latine.

37. En Asie du Sud-Est, l'ONUDC collabore étroitement avec plusieurs organismes régionaux et interrégionaux, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) au titre d'un partenariat plus général conclu entre l'ONU et cette organisation et couvrant entre autres la lutte contre le trafic d'espèces sauvages et de bois, le trafic de migrants, la prévention de la toxicomanie et la réforme de la justice. Dans le contexte de son programme régional pour l'Asie du Sud-Est pour la période 2014-2018, l'Office fournit en outre un soutien efficace au mécanisme établi au titre du Mémorandum d'accord sur le bassin du Mékong, qui rassemble six pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est dans le but d'enrayer la menace que représentent la production, le trafic et la consommation illicites de drogues.

38. En Afrique et au Moyen-Orient, dans le cadre de trois nouveaux programmes régionaux intégrés, l'ONUDC a mis en avant la nécessité d'envisager le problème mondial de la drogue de manière équilibrée, sur la base de la responsabilité commune et partagée. Il travaille en partenariat avec des initiatives multilatérales telles que le réseau ouest-africain de centres de traitement de la toxicomanie, des organisations

régionales comme la Ligue des États arabes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi qu'avec ses interlocuteurs gouvernementaux et les organisations de la société civile.

**7. Développement alternatif; coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement; résolution des problèmes socioéconomiques**

39. L'ONUDD coopère étroitement avec les États Membres à l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale. À cet effet, il a entrepris, en association avec l'Allemagne et la Thaïlande, d'organiser une série de réunions d'experts. La première d'entre elles, tenue à Bangkok du 28 au 30 novembre 2016, a rassemblé des fonctionnaires des États Membres, des experts du développement alternatif et des représentants de la société civile, qui ont débattu de la manière d'élargir la portée du développement dans le cadre du contrôle international des drogues. L'assistance technique que fournit l'ONUDD à l'Afghanistan, à la Bolivie (État plurinational de), à la Colombie, au Myanmar, au Pérou et à la République démocratique populaire lao demeure axée sur l'amélioration de la situation socioéconomique des collectivités rurales agricoles et la réduction durable des cultures illicites. Au Myanmar, grâce aux efforts consacrés aux cultures commerciales destinées à s'inscrire dans la durée, du café de grande qualité a été récolté pour la toute première fois. En Colombie, la protection de l'environnement qui va de pair avec le développement alternatif a été renforcée. À la demande des États, l'ONUDD doit envisager en partenariat avec l'Allemagne et la Thaïlande de nouvelles solutions de développement alternatif en remplacement de la culture du cannabis.

**B. Combattre efficacement la criminalité**

**1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée**

**a) Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant**

40. L'ONUDD a continué d'aider les États à ratifier et appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant. La deuxième réunion intergouvernementale à composition non limitée chargée d'étudier toutes les options envisageables pour un mécanisme d'examen approprié et efficace de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant s'est tenue les 6 et 7 juin 2016. Le Groupe de travail sur les armes à feu s'est réuni pour la quatrième fois les 18 et 19 mai 2016.

41. Dans sa résolution 8/2, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a décidé de poursuivre le processus de création du mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant, de mettre au point, afin de les examiner et de les adopter à sa neuvième session, des procédures et règles spécifiques selon lesquelles fonctionnerait le mécanisme d'examen et, à cet effet, de convoquer au moins une réunion intergouvernementale à composition non limitée au cours des deux années suivantes. En outre, le Groupe de travail provisoire d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur l'assistance technique a tenu sa neuvième réunion du 17 au 19 octobre 2016, et le Groupe de travail sur la coopération internationale s'est réuni pour la septième fois du 19 au 21 octobre 2016.

42. Au cours de la période considérée, deux États sont devenus parties à la Convention, portant le nombre total de Parties à 187; deux sont devenus parties au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, portant le total à 170; un est devenu partie au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, portant le total à 142; enfin, un État est devenu partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, portant le nombre total des Parties à 114.

**b) Traite des personnes et trafic de migrants**

43. Entre autres mesures d'assistance novatrices et adaptées, l'ONUDC a conduit à l'échelle régionale ou nationale les ateliers pilotes suivants: a) le trafic de migrants par air et la falsification de documents, au Ghana, en avril 2016; b) l'identification et la protection des victimes de la traite parmi les réfugiés, en Jordanie, en juillet; et c) la traite des personnes dans l'industrie de la pêche, en Indonésie, en novembre 2016. Il a également tenu en Inde, en novembre 2016, un troisième atelier régional sur le trafic de migrants par mer en Asie du Sud, et il a, dans le cadre d'une initiative d'envergure mondiale en la matière, achevé d'évaluer les mesures contre la traite et le trafic de migrants adoptées par 12 pays entre 2015 et 2019 et formulé des recommandations et des plans d'exécution visant à les améliorer.

44. L'ONUDC a élaboré ou coordonné des publications de référence, dont le troisième *Rapport mondial sur la traite des personnes*, le premier rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre des mesures de lutte contre la traite d'êtres humains (S/2016/949), un recueil de jurisprudence traitant des questions de preuve qui se posent couramment dans les affaires de traite et un guide sur les concepts juridiques de base à l'usage des praticiens. Ayant assuré la direction du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes en 2016, il a produit des notes de réflexion sur l'évaluation de la situation et les voies de recours offertes aux victimes ainsi qu'une première série d'outils d'aide à la conception et à l'évaluation des activités de lutte contre la traite.

45. Avec le soutien de l'Office, l'Assemblée générale a adopté le 19 septembre 2016 la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, où, parmi les 19 engagements pris par les États Membres et s'appliquant aussi bien aux réfugiés qu'aux migrants, trois concernaient plus spécialement la traite des personnes et le trafic de migrants.

**c) Trafic d'armes à feu**

46. Pendant la période à l'examen, dans le cadre de son Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUDC a continué de fournir une assistance de qualité à plus de 25 pays du Sahel, du Golfe, d'Amérique latine et des Balkans, qu'il aide à prévenir et combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu. Il s'est attaché en particulier à mettre en place au niveau national une législation sur ces armes, à mieux faire comprendre les synergies entre les instruments juridiques mondiaux sur le contrôle des armes, à apporter une aide sur les aspects techniques de la gestion des armes à feu (marquage, conservation des informations, collecte, gestion des stocks et disposition), à accroître l'efficacité des mesures de justice pénale prises par les professionnels qui enquêtent sur le trafic d'armes à feu et les infractions apparentées et traduisent leurs auteurs en justice, et à revoir sa méthode de collecte des données sur les armes à feu saisies ou faisant l'objet d'un trafic, dans le but de renforcer les capacités nationales et internationales de collecte et d'analyse de données et de contribuer à la surveillance des flux illicites d'armes, conformément à la cible 16.4 de développement durable.

**d) Blanchiment d'argent**

47. Dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONUDD a apporté son aide à des pays d'Asie et du Pacifique, d'Asie centrale, du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, d'Afrique centrale et australe et d'Amérique latine. Il s'est employé à promouvoir la coordination à l'échelle nationale, régionale et internationale de la lutte contre les flux financiers illicites. Il a fourni une assistance sous forme de programmes de conseil aux autorités publiques et au secteur privé, et a dispensé des formations sur les enquêtes financières, la lutte contre la contrebande d'argent liquide et le financement du terrorisme et les nouvelles méthodes conçues pour les mettre en échec. Une assistance technique à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été fournie sur place à l'Afghanistan. Des réunions régulières sur la lutte contre le blanchiment ont eu lieu au titre de l'initiative du Pacte de Paris et, en 2016, l'ONUDD a accueilli le Forum consultatif du secteur privé du Groupe d'action financière.

**e) Autres questions relatives à la criminalité organisée**

48. L'ONUDD et INTERPOL ont élaboré un plan d'action commun qui prévoit des activités dans des domaines prioritaires en vue de s'attaquer à un large éventail de problèmes posés par la criminalité organisée auxquels sont confrontés les États, dont le financement d'activités criminelles, le blanchiment d'argent, le trafic illicite de migrants, la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ainsi que la lutte contre le terrorisme et la gestion des frontières.

49. L'ONUDD a continué, dans le cadre de son Programme mondial contre la cybercriminalité, à améliorer les moyens dont disposent les pays en développement d'Amérique centrale, d'Afrique de l'Est et d'Asie du Sud-Est pour prévenir toutes les infractions concernées, enquêter à leur sujet, traduire leurs auteurs en justice et les condamner. À ce même titre, il a soutenu les États Membres en les aidant à dispenser une éducation préventive, à examiner leur législation interne et à organiser des formations aux enquêtes sur la cybercriminalité et à la criminalistique informatique.

50. L'Office a continué d'être informé par les États de la désignation de leurs points de contact chargés de faciliter la coopération internationale dans le cadre de l'application de la Convention contre la criminalité organisée aux fins de la prévention et de la répression du trafic de biens culturels, et de diffuser ces informations. Il a également pris la tête, avec INTERPOL et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), d'une initiative mondiale intitulée "Protéger le patrimoine culturel: Un impératif pour l'humanité".

51. En tant que membre du réseau d'experts sur l'application du paragraphe 17 de la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité et sur la préservation du patrimoine culturel iraquien et syrien, l'ONUDD collabore toujours étroitement avec l'UNESCO et INTERPOL pour aider les États à s'opposer plus efficacement au financement du terrorisme par le biais du trafic de biens culturels.

52. L'Office a poursuivi ses travaux d'élaboration de politiques relatives à la criminalité liée aux espèces sauvages et a fourni une assistance technique à plus de 30 États demandeurs. Il a aussi réalisé un guide des meilleures pratiques d'identification criminalistique du bois et un bref guide de référence à l'usage des procureurs kényans. En outre, il a formé plus de 1 500 agents des services de détection et de répression et fonctionnaires de la justice pénale à la collecte de renseignements, à la lutte contre la contrebande, à la surveillance, à la lutte contre le blanchiment d'argent, à la lutte contre la corruption, à la gestion des scènes de crime, aux

poursuites et aux techniques d'enquête spéciales. Il a procédé en Bosnie-Herzégovine, à Madagascar, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie à un examen des mesures de justice pénale et de prévention prises face à la criminalité liée aux espèces sauvages. Enfin, il a établi, en application de la résolution 69/314 de l'Assemblée générale, le rapport du Secrétaire général sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages (A/70/951).

## 2. Lutte contre la corruption

53. Le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a été lancé par la Conférence des États parties à la Convention à sa sixième session, tenue à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) en novembre 2015, et des progrès ont été accomplis dans la conduite des examens des premier et deuxième cycles. Au total, 178 États ont pris part à ce jour au processus d'examen. Nombre d'entre eux ont communiqué au Groupe d'examen de l'application des informations sur les répercussions du Mécanisme, soulignant également que les examens étaient importants pour repérer les lacunes des cadres nationaux de lutte contre la corruption. À cet égard, beaucoup d'États ont fait savoir au Groupe que le Mécanisme avait servi de catalyseur pour la mise en œuvre de réformes internes et contribué à renforcer la coopération interinstitutions, et ils ont fourni des informations sur les réformes menées dans le prolongement du processus d'examen. En vue d'avancer dans l'exécution des mandats qu'il avait reçus de la Conférence, le Groupe d'examen de l'application a tenu sa septième session à Vienne du 20 au 24 juin 2016, et la reprise de cette même session du 14 au 16 novembre 2016. Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption a tenu sa septième réunion à Vienne du 22 au 24 août 2016, le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs a tenu sa dixième réunion à Vienne les 25 et 26 août 2016, et la cinquième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention s'est déroulée à Vienne les 17 et 18 novembre 2016.

54. L'ONUSD a continué de fournir une assistance technique sur mesure, notamment pour appuyer les préparatifs des examens de pays et le passage à l'action comme suite aux observations qui en découlaient. Ces activités ont consisté par exemple à incorporer les dispositions de la Convention dans le droit national, à établir des cadres institutionnels et politiques de lutte contre la corruption et consolider ceux qui existaient, à renforcer les capacités de prévention, d'enquête et de poursuite en matière de corruption, y compris par la mise au point d'un outil électronique, et à promouvoir la coopération internationale. Les conseillers anticorruption de l'Office en poste sur le terrain ont servi de relais pour la prestation de l'assistance technique, leurs compétences spécialisées pouvant être rapidement mobilisées afin de faciliter la fourniture sur place de recommandations. L'ONUSD a également continué de contribuer aux débats d'orientation consacrés à la lutte contre la corruption et au développement, ainsi qu'aux discussions concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et il a poursuivi la collaboration engagée avec le Comité international olympique et l'International Centre for Sports Security dans le cadre de différents projets et initiatives.

55. L'ONUSD a participé au Sommet contre la corruption qui a été organisé à Londres, le 12 mai 2016, par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et au cours duquel on a réaffirmé le rôle central que la Convention et le Mécanisme d'examen de l'application revêtaient dans la lutte contre ce phénomène. L'Office a pris des engagements visant, entre autres, à améliorer le recouvrement des avoirs volés, à renforcer l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans le système

de justice pénale, à faire progresser l'intégrité dans le sport et à intégrer la lutte contre la corruption aux programmes éducatifs. Donnant suite à ces engagements, il a commencé, avec le soutien du Royaume-Uni, à constituer des groupes de pays afin de veiller à ce que des mesures rapides et efficaces soient prises pour donner effet aux conclusions des examens de pays, recenser les bonnes pratiques et propositions pouvant permettre d'atteindre les cibles relatives à l'objectif 16 de développement durable, et intégrer la lutte contre la corruption à la poursuite de tous les objectifs de développement durable. Grâce à l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR), menée conjointement avec la Banque mondiale, l'Office appuie la mise en place d'un forum mondial sur le recouvrement d'avoirs, dont le lancement est prévu pour juillet 2017.

56. L'ONUDC a continué de sensibiliser à l'importance que revêtaient la ratification et l'application de la Convention, ainsi que le recouvrement d'avoirs, y compris lors des réunions du Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption, auxquelles il participe en qualité d'observateur. Il a notamment appuyé la mise en œuvre du Plan d'action du G20 contre la corruption pour la période 2015-2016 et participé à l'élaboration du Plan d'action pour la période 2017-2018.

### **3. Prévention du terrorisme**

57. Dans le cadre de son Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, l'ONUDC a mené à bien plus de 80 activités et formé plus de 2 000 représentants des pouvoirs publics. Il a efficacement contribué à faire prendre conscience de l'importance de la ratification et de l'application des 19 conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, ainsi que des résolutions pertinentes de l'ONU. Les efforts que l'Office a déployés sur plusieurs années pour promouvoir la sécurité nucléaire ont favorisé l'entrée en vigueur, le 8 mai 2016, de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

58. Des services législatifs ont été fournis à plusieurs États Membres ainsi qu'au Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. Ils ont été particulièrement utiles à l'Iraq et à Sri Lanka pour la révision de leur législation antiterroriste. L'Office a continué d'apporter un soutien à la Tunisie pour l'application de sa législation et de sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, à l'élaboration desquelles il avait contribué de manière significative.

59. L'ONUDC a poursuivi les travaux qu'il avait engagés avec des parlementaires, l'Union interparlementaire (UIP) et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. Il a établi un partenariat stratégique avec l'UIP en vue de promouvoir une action collective contre le terrorisme au niveau parlementaire.

60. Pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Office a fourni une assistance au système de justice pénale de différents pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, du Pacifique, d'Asie centrale, d'Afrique de l'Ouest et du Centre, y compris du Sahel, de la corne de l'Afrique, d'Amérique centrale, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, et d'Europe du Sud-Est. Malgré les difficultés rencontrées sur le plan politique et en matière de sécurité, le Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme est resté opérationnel en Afghanistan, en Iraq, en Libye, en Somalie et au Yémen. Tenant compte des priorités des États Membres, l'assistance technique a porté sur une grande variété de domaines spécialisés tels que la conduite des enquêtes, des poursuites et des jugements en matière de terrorisme dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit, les combattants terroristes étrangers et leur radicalisation, le financement du terrorisme, le trafic par des terroristes de biens appartenant au patrimoine culturel, l'extrémisme violent susceptible de conduire au terrorisme, la gestion des extrémistes

violents incarcérés, l'utilisation par les terroristes des technologies de communication modernes aux fins de leurs agissements, et le renforcement des capacités à prendre en charge les enfants recrutés ou exploités par des groupes terroristes et des groupes extrémistes violents.

61. L'ONU DC a bien progressé dans la mise en œuvre de son initiative mondiale sur les mesures pénales visant à faire face au phénomène des combattants terroristes étrangers, qui prévoyait notamment de faciliter la coopération judiciaire aux niveaux national et régional. Dans ce domaine, une assistance technique a été fournie à différents pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, du Sahel, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est.

62. En plus des programmes bilatéraux et régionaux en cours, l'ONU DC a lancé deux nouveaux projets, axés respectivement sur les mesures pénales de lutte contre l'extrémisme violent susceptible de mener au terrorisme au Moyen-Orient et sur les mesures que les cadres juridiques existants prévoyaient pour renforcer le soutien et la protection apportés aux témoins et aux victimes en Asie du Sud et du Sud-Est. L'Office s'est aussi engagé dans une nouvelle phase du partenariat pluriannuel établi avec le Nigéria, l'Union européenne et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme afin d'aider le Nigéria à recourir davantage à des mesures de justice pénale fondées sur l'état de droit pour lutter contre le terrorisme.

63. L'ONU DC a également consacré beaucoup d'efforts à l'élaboration de nouvelles publications, parmi lesquelles une version révisée du module de formation sur le régime juridique universel contre le terrorisme et un nouveau module de formation sur la lutte contre le terrorisme dans le contexte du droit international, tous deux destinés au Programme de formation juridique contre le terrorisme, ou encore un nouvel outil consacré aux enquêtes et aux poursuites dans les affaires impliquant des combattants terroristes étrangers conçu spécialement pour l'Europe du Sud-Est.

#### **4. Prévention du crime et justice pénale**

64. S'appuyant sur la Déclaration de Doha, l'ONU DC a lancé une initiative mondiale qui vise à prévenir la délinquance juvénile en aidant les jeunes les plus vulnérables à devenir plus forts moralement et en utilisant le sport comme moyen de développer des aptitudes à la vie quotidienne qui favorisent les comportements positifs et réduisent les facteurs de risque associés à la violence, à la criminalité et à l'usage de drogues.

65. Dans le cadre de l'assistance technique et des services consultatifs qu'il offre aux États dans le domaine de la réforme pénale, y compris concernant l'utilisation et l'application de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), l'ONU DC a fourni un appui en matière de gestion des prisons et de traitement des détenus à des responsables de la justice pénale de nombreux pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine. Au Sahel, il a conduit des audits sur la sécurité des prisons abritant des détenus impliqués dans des infractions à caractère terroriste.

66. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes en matière de prévention du crime et de justice pénale, l'ONU DC a organisé une session de formation de formateurs consacrée aux mesures de poursuite efficaces contre la violence à l'égard des femmes en Asie du Sud-Est, en collaboration avec ONU Femmes et l'Institut thaïlandais pour la justice. Il a également fourni du matériel et dispensé une formation aux professionnels des services de criminalistique en Égypte, afin que les autorités nationales soient en mesure de réagir plus rapidement à la violence à l'égard des femmes. Il a formé plus de 200 agents de police du Kirghizistan à la prise en compte des différences entre les

sexes, et il a permis à plus de 600 fonctionnaires de la justice pénale au Mexique de se perfectionner en mettant l'accent sur les mesures efficaces contre la violence sexiste.

67. Au titre de son Programme mondial sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants, l'ONUDD a mené en Colombie des activités visant à promouvoir les pratiques de justice réparatrice dans les centres de détention ainsi que les mesures de substitution à la détention. Dans ce même pays, il a renforcé le système de gestion de l'information de la justice pour mineurs ainsi que la capacité du personnel des centres de détention à prendre en charge les enfants privés de liberté, et il a soutenu des programmes de prévention de la délinquance juvénile; ces activités ont été menées dans le cadre d'une réforme globale de la justice pour mineurs. Dans les régions du Sahel, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'Office a contribué à renforcer les capacités de prise en charge des enfants associés à des groupes terroristes ou à des groupes extrémistes violents.

68. L'ONUDD a appuyé les efforts déployés par le Myanmar et le Viet Nam pour concevoir une législation relative à l'assistance juridique ou modifier celle qui existe. Il a également aidé le Myanmar à mettre au point une stratégie nationale complète de prévention de la criminalité, en animant un atelier de consultation et en apportant son concours à l'élaboration de la stratégie elle-même.

69. Dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDD a fourni une assistance technique aux services chargés des poursuites, de la détection et de la répression en matière de criminalité maritime, et il a, en rapport avec le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, cherché à faire progresser la coopération technique, l'échange d'informations et la formation ainsi que la mise en place, entre les États côtiers de l'océan Indien, d'un réseau de procureurs spécialisés dans la lutte contre la criminalité maritime.

70. Plusieurs outils d'assistance technique ont été mis au point au cours de la période considérée, notamment le manuel de lutte contre la criminalité maritime à l'usage des praticiens de la justice pénale; le manuel sur la sécurité dynamique et le renseignement en milieu pénitentiaire; et le manuel de gestion des prisonniers extrémistes violents et de prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral. L'ONUDD a également élaboré la loi type sur l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale, assortie de commentaires, et, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il a achevé le rapport rendant compte de l'étude mondiale sur l'assistance juridique, qui donne une idée de ce qui est fait actuellement dans le monde à cet égard afin que des décisions éclairées puissent être prises quant aux priorités en matière de réforme et d'assistance technique. L'Office a aussi élaboré, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, un *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence* qui comprend un module consacré à la justice et à la police, et il a mis au point un module d'apprentissage en ligne sur les mesures non privatives de liberté applicables aux délinquantes.

## **C. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique**

### **1. Collecte de données, recherche et analyse des tendances**

71. Le *Rapport mondial sur les drogues 2016* présente de manière générale la situation et les tendances de l'offre et de la demande de drogues, en examinant plus spécifiquement la polytoxicomanie, les demandes de traitement pour usage de cannabis et les faits nouveaux intervenus depuis que la consommation de cannabis à

des fins récréatives a été légalisée dans certains pays. Il contient aussi une analyse des liens existant entre le problème mondial de la drogue et le développement durable, abordés sous l'angle des objectifs de développement durable.

72. L'Office a continué de fournir une assistance technique aux États Membres, notamment en conduisant des enquêtes sur l'usage de drogues et en dispensant des formations sur les systèmes de surveillance des drogues. Il a contribué à la mise au point des indicateurs devant permettre de suivre à l'échelle mondiale les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 3, 5, 15 et 16 de développement durable.

73. L'ONUDC a appuyé la conduite d'enquêtes sur les cultures illicites en Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Mexique, au Myanmar et au Pérou. Il mène également des travaux de recherche sur les facteurs propices à la culture illicite, ainsi qu'une étude sur les effets des programmes de développement alternatif.

74. Dans le domaine des statistiques sur la criminalité, l'ONUDC a organisé la première réunion mondiale des points de contact associés à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Il a également poursuivi ses activités consacrées à la mise en application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques.

75. L'ONUDC a publié son rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages, dans lequel figurent des études de cas illustrant la nature et l'ampleur du trafic d'espèces de faune et de flore sauvages protégées.

76. L'Office a aussi publié le *Rapport mondial sur la traite des personnes* pour 2016, qui s'attarde sur les tendances de la traite et sur leurs liens avec les conflits et les migrations. Par ailleurs, il prépare une étude mondiale sur le trafic illicite de migrants.

## **2. Appui scientifique et criminalistique**

77. Par l'intermédiaire de son Programme mondial de services scientifiques et criminalistiques et comme suite aux recommandations pratiques qui figurent dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, notamment sur la question des nouvelles substances psychoactives, l'ONUDC a encore aidé des laboratoires nationaux à devenir plus efficaces. Dans le cadre de son programme international d'assurance de la qualité, il a prêté assistance à 222 laboratoires nationaux dans 70 pays et mis 638 échantillons de référence de substances placées sous contrôle à la disposition de 38 laboratoires.

78. L'Office a continué d'aider les États Membres à appliquer les décisions que la Commission des stupéfiants avait prises à sa cinquante-neuvième session concernant le placement de substances sous contrôle; à cet effet, il a élaboré un supplément au *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international*.

79. Dans le cadre de son Programme mondial SMART, l'ONUDC a encore diffusé des informations et renforcé les capacités des États à faire face aux risques et difficultés que posaient les drogues de synthèse et les nouvelles substances psychoactives. Pour mieux répondre aux besoins des États, les activités menées au titre de ce programme ont été élargies au-delà des régions prioritaires de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, du Pacifique et de l'Amérique latine, de façon à inclure le Moyen-Orient ainsi que l'Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest.

80. L'appui apporté aux services de répression en matière de détection et d'identification des drogues et précurseurs a été maintenu, avec la fourniture à neuf pays de 436 trousseaux d'analyse sur le terrain et l'apport de contributions à différents

ateliers et conférences. L'Office a également participé de façon significative à l'élaboration d'importants documents de recherche et d'orientation ainsi qu'à des programmes régionaux ou nationaux intégrant des composantes scientifiques et criminalistiques (notamment les programmes pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afghanistan et les pays voisins, le Moyen-Orient et l'Asie centrale, ainsi que le programme "Route de la cocaïne" de l'Union européenne).

## **IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

### **A. Planification stratégique**

81. L'ONUDC a continué de répondre à la demande croissante dont ses services faisaient l'objet, sur fond de diminution des ressources affectées à l'appui aux programmes essentiels; pour ce faire, il s'est appuyé sur une nouvelle génération de programmes intégrés qui sont étroitement liés au Programme 2030, redoublant d'efforts pour assurer la complémentarité des activités mises en œuvre à l'échelle mondiale, régionale et nationale, tant sur le plan normatif que de l'appui technique. Les liens entre les différentes phases du cycle de programmation ont été renforcés et le comité de haut niveau chargé de l'examen des programmes a veillé à ce que les résultats de l'exécution des programmes soient passés en revue, à ce que les obstacles rencontrés soient recensés et à ce que des mesures correctives soient adoptées. L'Office a continué d'apprendre des conclusions auxquelles aboutissaient les évaluations et de les mettre à profit, en donnant suite aux recommandations par des mesures concrètes. Il a également continué de mieux concilier les volets normatif et opérationnel de ses activités, en mettant l'accent sur les résultats et en poursuivant la mise en œuvre des recommandations formulées par les organes de contrôle en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats.

### **B. Évaluation**

82. Les services d'évaluation de l'ONUDC ont été soumis à un examen par des pairs mené à bien par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Bien qu'il ressorte des conclusions de cet examen que des progrès remarquables ont été accomplis depuis 2010, des investissements supplémentaires s'imposent pour renforcer l'évaluation et la responsabilité au sein de l'ONUDC.

83. Trois évaluations approfondies, portant sur des programmes régionaux et mondiaux, ont été réalisées et diffusées. Les droits de l'homme et l'égalité des sexes ont été mieux pris en compte dans l'ensemble des processus d'évaluation, notamment grâce à la participation d'experts à certaines évaluations. Les conclusions et recommandations issues des évaluations ont été régulièrement soumises au Directeur exécutif, aux hauts fonctionnaires et aux États Membres, contribuant ainsi à entretenir une culture de la responsabilité et de l'évaluation.

84. L'ONUDC a entretenu des contacts étroits avec les organes de contrôle, tels que le Bureau des services de contrôle interne, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin de veiller à la complémentarité des activités menées. Il a pris part, en tant que membre actif, aux travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et a contribué aux préparatifs de la semaine annuelle de l'évaluation de 2017, dont la célébration sera accueillie par l'ensemble des services d'évaluation des organisations internationales sises à Vienne. L'ONUDC a intégré à ses activités une composante relative au renforcement des capacités nationales

d'évaluation, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la résolution 69/237 de l'Assemblée générale et des objectifs de développement durable.

### **C. Financement et partenariats**

85. L'ONU DC a continué d'appuyer les réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer sa gouvernance et sa situation financière, en communiquant des informations sur les progrès qu'il réalisait concernant l'exécution et l'évaluation de ses programmes mondiaux et régionaux, l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique dans la composition de son personnel, la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans ses politiques et programmes, et les questions relatives à son budget consolidé de l'exercice biennal 2016-2017.

86. En application du Programme 2030 et plus particulièrement de l'objectif 17 de développement durable, relatif au renforcement des partenariats, l'Office a conclu sept mémorandums d'accord avec des organismes intervenant dans des domaines en rapport avec son propre mandat. Les efforts déployés au titre de cet objectif ont porté notamment sur la poursuite de l'excellente coopération engagée avec l'OSCE, le renforcement du partenariat établi avec INTERPOL et le développement d'un partenariat plus étroit avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'ONU DC a joué un rôle moteur au sein du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Dans le cadre du partenariat visant à renforcer la cohérence des politiques de développement durable mis en place par l'OCDE et le Forum consultatif du secteur privé constitué sous les auspices du Groupe d'action financière, il a dirigé plusieurs débats sur la cohérence des politiques et le développement durable ainsi que sur la prévention de la criminalité économique et la lutte contre les flux financiers illicites.

87. La situation financière de l'ONU DC demeure fragile. Les fonds non préaffectés continuent de se réduire: les recettes à des fins générales ne devraient plus représenter que 1,3 % des recettes totales en 2016. Le faible montant des fonds non préaffectés ou alloués à des fins génériques compte parmi les principales difficultés que l'Office, ainsi fragilisé dans ses fonctions de gestionnaire, de coordonnateur et d'organe normatif, doit surmonter pour exécuter efficacement ses mandats et ses programmes.

88. Le budget consolidé de 2016-2017 s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en place du nouveau modèle de financement basé sur le recouvrement intégral des coûts, selon lesquels il faut évaluer les coûts d'exécution des programmes de manière transparente, équitable et cohérente, utiliser les sources de financement aux fins prévues et chercher des moyens de réaliser des gains d'efficacité. Poursuivre l'application du principe de recouvrement intégral des coûts en 2016-2017 demeure essentiel pour assurer la viabilité financière de l'Office.

89. En 2016, l'ONU DC a continué de mener à bien d'importantes initiatives visant à renforcer le niveau de responsabilité, de transparence, d'efficacité et d'efficience dans l'exécution des programmes; il s'est agi notamment de mettre en place le progiciel de gestion intégré destiné à l'ensemble du Secrétariat de l'ONU (Umoja), les Normes comptables internationales pour le secteur public, le cadre régissant le recours aux partenaires externes et un dispositif de gestion des risques de l'Organisation.

90. Pour l'année 2016, les annonces de contributions volontaires ont été estimées à environ 285 millions de dollars. Les principaux donateurs étaient l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Colombie, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, le Japon, le Mexique, la Norvège, le

Panama, le Qatar, le Royaume-Uni et la Suède, ainsi que l'Union européenne, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la Somalie, le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes et la Fondation Drosos.

91. Les financements à des fins générales (hors intérêts et recettes accessoires) devraient s'élever à 9,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, dont 3,8 millions fin 2016 (contre 11,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015). Ces fonds devraient provenir des donateurs suivants: Allemagne, Autriche, Bangladesh, Chili, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis, France, Inde, Japon, Koweït, Liechtenstein, Luxembourg, Pakistan, République de Corée, Singapour, Suède et Thaïlande. Le Brésil, la Colombie, le Mexique et le Panama participaient de manière substantielle aux dépenses d'appui local.

## V. Recommandations

92. Les Commissions souhaiteront peut-être donner de nouvelles orientations aux États Membres, dans le contexte de leurs mandats respectifs, et envisager de leur adresser les recommandations ci-après.

### **Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue**

93. La Commission des stupéfiants souhaitera peut-être envisager de prier les États Membres:

a) D'œuvrer à l'application des dispositions figurant dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable, en augmentant la portée et la qualité des mesures de prévention de la toxicomanie fondées sur des données factuelles et en fournissant à ceux qui le souhaitent, sans obligation ni discrimination, des services de traitement, de prise en charge et de réadaptation reposant sur des données probantes, conformément aux normes internationales établies par l'ONUDC et l'OMS pour le traitement des troubles liés à l'usage de drogues et aux *Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues*;

b) D'accélérer la riposte au VIH/sida parmi les usagers de drogues et les détenus, afin de contribuer à la réalisation de la cible 3.3 des objectifs de développement durable (mettre fin, d'ici à 2030, à l'épidémie de sida), en veillant à: i) prévoir dans les stratégies nationales de lutte contre le VIH et la drogue les interventions préconisées dans le *Guide technique de l'OMS, l'ONUDC et l'ONUSIDA destiné aux pays pour la définition des objectifs nationaux pour l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH/sida*<sup>1</sup>, et intensifier la mise en œuvre de ces stratégies en association avec les services de lutte antidrogue et de répression, les ministères de la justice, de l'intérieur et de la santé ainsi que les organisations de la société civile; et ii) intégrer les interventions présentées dans la note d'orientation que l'ONUDC, l'OMS, l'ONUSIDA, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le PNUD ont établie sur la prévention, le traitement et les soins en matière de VIH dans les prisons et autres structures fermées<sup>2</sup> aux plans et programmes nationaux de lutte contre l'usage de drogues, le sida et la tuberculose, et affecter des ressources à l'exécution et à l'élargissement de ces initiatives;

<sup>1</sup> 2<sup>e</sup> éd. (Genève, OMS, 2012).

<sup>2</sup> "Prévention, traitement et soins en matière de VIH dans les prisons et autres structures fermées: ensemble complet de mesures d'intervention", Note d'orientation (Vienne, ONUDC, 2013).

c) D'appuyer les mécanismes mis en place aux niveaux national et international pour accroître l'accessibilité et la disponibilité des substances placées sous contrôle dans le cadre prévu par les systèmes de réglementation nationaux, et pour recenser, analyser et supprimer les obstacles à l'accessibilité et à la disponibilité de ces substances à des fins médicales et scientifiques, conformément aux dispositions du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale et aux cibles 3.8 et 3.b des objectifs de développement durable;

d) De soutenir les efforts que déploie l'ONUDC, par l'intermédiaire de son système d'alerte précoce, pour suivre l'apparition de nouvelles substances psychoactives au niveau mondial, et de repérer parmi ces substances celles qui sont les plus nocives, les plus courantes et les plus persistantes afin d'aider à dégager des priorités concernant leur placement sous contrôle international;

e) D'aider l'ONUDC à améliorer et renforcer la capacité des États Membres à mettre au point des mécanismes nationaux d'alerte précoce permettant d'identifier et de surveiller les nouvelles substances psychoactives, et de l'aider également à fournir des services aux personnes faisant usage de ces substances;

f) De promouvoir la coopération Sud-Sud afin de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et de faciliter l'accès des produits issus du développement alternatif au marché.

#### **Lutte contre la criminalité transnationale organisée**

94. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être envisager de prier les États Membres:

a) De revoir et renforcer leurs cadres et politiques de prévention du crime et de justice pénale et d'améliorer la coopération internationale dans la lutte contre toutes les formes de criminalité transnationale organisée. Ce faisant, la Commission voudra peut-être envisager de prier les États Membres de promouvoir, y compris en collaboration avec l'ONUDC, des activités de formation et d'assistance technique destinées à harmoniser leur législation interne avec les dispositions de la Convention contre la criminalité organisée, et d'accorder la priorité au renforcement des connaissances et des capacités au sein de leurs autorités centrales et d'autres institutions compétentes;

b) De donner suite aux engagements de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ayant trait au trafic de migrants et à la traite des personnes et de tenir compte de ces engagements, ainsi que des obligations et normes établies dans le Protocole relatif au trafic illicite de migrants et le Protocole relatif à la traite des personnes, lors de l'élaboration d'un pacte mondial sur les migrations attendu pour 2018;

c) De prendre en considération les documents de synthèse dans lesquels l'ONUDC précise les concepts de base associés aux définitions juridiques de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants, afin de faciliter le travail des praticiens, et de demander à l'ONUDC de continuer de fournir une assistance aux agents compétents dans le cadre des procédures pénales, en coopération avec les États Membres;

d) De prévoir dans tous les programmes d'assistance technique consacrés à la lutte contre la criminalité, sous la conduite d'experts de l'ONUDC, une formation à l'utilisation de preuves électroniques et à l'analyse de crypto-monnaies;

e) De continuer à appuyer les mesures prises pour renforcer les connaissances et les capacités de leurs autorités compétentes à faire face aux formes nouvelles et

émergentes de criminalité, comme la cybercriminalité et le trafic de biens culturels, et de soumettre à l'ONU DC des exemples tirés de leur législation et de leur jurisprudence nationales afin que celui-ci les intègre à son Répertoire sur la cybercriminalité et au portail de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC);

f) D'examiner et modifier leur législation nationale en vue d'interdire la détention d'espèces sauvages recueillies illégalement dans n'importe quel pays du monde, ou commercialisées depuis n'importe quel pays du monde, et de mieux enquêter aux plans national et international sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, en veillant à renforcer la collecte de preuves et à accroître le nombre de poursuites.

### **Lutte contre la corruption**

95. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être envisager de prier les États Membres:

a) D'aider l'ONU DC à mettre en œuvre les mandats que la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption lui a confiés à sa sixième session;

b) De continuer de soutenir le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la corruption et de contribuer au bon déroulement du deuxième cycle d'examen, que la Conférence des États parties a ouvert à sa sixième session;

c) De continuer d'appuyer les activités que mène l'ONU DC, tant au siège que sur le terrain, pour aider les États à prévenir et à combattre la corruption.

### **Prévention du terrorisme**

96. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être envisager de prier les États Membres:

a) De ratifier et d'appliquer les 19 instruments juridiques internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme, notamment en renforçant les mécanismes de coopération internationale en matière pénale, avec l'assistance de l'ONU DC si nécessaire;

b) De faire usage de l'assistance offerte par l'ONU DC en matière de renforcement des capacités pour consolider leurs systèmes de justice pénale, notamment pour faire face aux nouvelles menaces comme celles que constituent les combattants terroristes étrangers et leur radicalisation, et de se tourner vers des solutions relevant de la justice pénale pour prévenir l'extrémisme violent susceptible de mener au terrorisme.

### **Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique**

97. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de prier les États Membres:

a) De renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales pour recueillir des données précises, fiables et comparables au sujet de la criminalité et de la production, du trafic et de l'usage illicites de drogues, afin d'être mieux à même de communiquer des informations par l'intermédiaire des outils prévus à cet effet, tels que l'enquête sur les tendances de la criminalité, le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, le questionnaire destiné aux rapports annuels et les rapports semestriels sur les opérations de saisie de drogues;

b) De renforcer les capacités nationales de collecte de données afin de suivre les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de développement durable, en particulier concernant l'usage de drogues et ses conséquences sur la santé, le développement alternatif, l'état de droit et l'accès à la justice, ainsi que dans la lutte contre la criminalité organisée, la traite des personnes, la corruption et les flux financiers illicites;

c) De continuer d'aider l'ONUDC à renforcer le travail d'analyse des laboratoires en fournissant des matériaux de référence (nouvelles substances psychoactives notamment), en recensant les meilleures pratiques et en mettant en place des directives et des activités de recherche pertinentes afin de veiller au respect de normes de qualité élevées dans les laboratoires, et en facilitant l'échange des données de laboratoire afin de pouvoir faire face en temps voulu aux nouveaux problèmes qui se posent;

d) De soutenir les efforts que déploie l'ONUDC, par l'intermédiaire de son système d'alerte précoce, pour suivre l'apparition de nouvelles substances psychoactives au niveau mondial, et de repérer parmi ces substances celles qui sont les plus nocives, les plus courantes et les plus persistantes afin d'aider à dégager des priorités concernant leur placement sous contrôle international;

e) D'adopter la base de données mondiale créée par l'ONUDC pour recenser les saisies d'espèces sauvages et de charger l'Office d'établir des rapports périodiques sur la criminalité liée à ces espèces.

#### **Programmation intégrée, planification stratégique et évaluation**

98. Les Commissions souhaitent peut-être envisager de prier les États Membres:

a) De soutenir les efforts déployés par l'ONUDC pour renforcer les liens entre ses fonctions de planification, de contrôle, d'information, de sensibilisation et de recherche;

b) De contribuer à intégrer les activités de l'ONUDC aux trois grands domaines d'action de l'ONU (développement, paix et sécurité, droits de l'homme), condition indispensable à la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

c) D'appuyer l'action menée au niveau mondial pour prévenir et combattre la criminalité et la violence au niveau des villes, dans le cadre des efforts déployés par les Nations Unies pour mettre en œuvre le Programme 2030 et le Nouveau Programme pour les villes, et de faciliter l'échange de bonnes pratiques et de mesures novatrices entre villes de différentes régions;

d) De favoriser une culture de l'évaluation et de la responsabilité en appuyant la pratique consistant à évaluer tous les projets et programmes à l'ONUDC;

e) De participer au renforcement des capacités d'évaluation et de la responsabilité au niveau national dans les domaines d'activité de l'ONUDC, conformément à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale et aux objectifs de développement durable;

f) D'appuyer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen par des pairs, selon la ligne d'action décidée par la direction.

### **Financement et partenariats**

99. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de prier les États Membres:

a) De fournir à l'ONUDC des ressources suffisantes, prévisibles et stables, notamment des ressources additionnelles au titre du budget ordinaire, pour lui permettre d'exécuter sur le long terme ses programmes normatifs, de recherche et d'assistance intégrée;

b) De mettre à la disposition de l'Office davantage de fonds à des fins générales (non préaffectés) ou à des fins génériques, pour lui permettre de répondre efficacement à la demande croissante d'assistance technique et de poursuivre sa coopération technique avec des organismes régionaux et des pays partenaires partout dans le monde;

c) De créer un environnement propice à un engagement plus important de tous les acteurs concernés, y compris, le cas échéant, de ceux issus de la société civile et du secteur privé.

---